



## AVIS DE BOUILLIR PRÉVENTIF

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'usine d'eau potable, nous vous recommandons de faire bouillir l'eau **au moins 1 minute** avant sa consommation, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

La Ville de Chibougamau tient à préciser que cet avis est émis **à titre préventif** pour protéger les citoyens pendant ces travaux.

Nous nous excusons des inconvénients que la situation peut vous occasionner.

Service technique  
Le 25 juin 2011